

Communiqué de presse

LE PROJET DE ZAC BOREALIA 2 JUGE PEU RESPECTUEUX DES NORMES ENVIRONNEMENTALES PAR L' AUTORITE PUBLIQUE EN CHARGE DE CETTE EVALUATION

Alors que la loi climat et résilience de 2021 fixe un objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon de 2030, Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, une nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville.

Dans un rapport exhaustif (comportant une vingtaine de pages), la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) vient de rendre public (le 14 septembre) un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de ZAC baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.

Elle relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur l'écosystème (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas les normes .déterminées par la loi de 2021 (soit une artificialisation de 13 ha annuels au lieu de 9 ha, et cela même hors projet « Boréalia 2 »).

Elle note une absence de préoccupation en ce qui concerne le paysage et le patrimoine, une articulation négligée avec le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable et des incohérences par rapport au Plan Local d'Urbanisme.

Les besoins d'espace invoqués en vue du développement économique et le choix opéré entre trois scénarios possibles de répartition entre activités sur la future ZAC ne sont pas argumentés, souligne t-elle.

Elle émet des recommandations pour chacun des aspects du projet qui doit être réétudié et corrigé et remarque l'existence de nombreuses parcelles à vocation économique qui sont disponibles sur d'autres secteurs de l'agglomération ainsi que la présence de plusieurs friches industrielles dans la ville.

Depuis que le projet « Boréalia 2 » a été connu, militants de défense de l'environnement et citoyens soucieux de cette cause en dénoncent les aspects néfastes dans une agglomération dont la périphérie est déjà saturée de zones commerciales et logistiques étendues au mépris des activités agricoles, de la biodiversité et des paysages. Ils en demandent l'abandon afin de préserver une vaste zone de terres cultivées autour de la sortie ouest d'Amiens car ils sont convaincus qu'il existe d'autres options pour valoriser un territoire que l'extension indéfinie de zones industrielles et/ou logistiques.

Ils se sentent confortés dans leur combat par cet avis d'une autorité publique compétente en ce domaine qui rend manifeste la facilité avec laquelle le président de la Métropole et sa majorité peuvent s'affranchir des dispositions légales, aveuglés qu'ils sont des conséquences de leurs décisions dans leur obsession à étendre indéfiniment l'espace bâti autour d'Amiens, c'est à dire à dévaster les milieux naturels et agricoles.

Ils invitent tous les habitants de l'agglomération attachés à la préservation des milieux de vie à les rejoindre au cours des actions prévues les 15 et 16 octobre en centre ville et sur le site, afin de manifester leur opposition résolue à ce projet aberrant.

Collectif Stop HorrorBoréalia

Nos contacts : horroborealia@protonmail.com
<https://www.Facebook.com@horroborealia>
<https://Twitter.com@horroborealia>
<Instagram@horroborealia>

Lien vers l'Avis de la MRAE :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendu-sur-projets-de-la-mrae-hauts-de-france-a777.html>

se porter à l'indice août, c'est alors le 1er rapport. Cliquer sur les chiffres.